

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 30 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Aix-Villemaur-Pâlis s'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AIX-EN-OTHE, après convocation légale en date du 24 mai 2023, sous la présidence de **Monsieur Roland Broquet, Maire**,

#### Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	15
Représentés :	06
Votants :	21

Étaient présents : Mmes et MM Romain ARNAUD, Pierre BAILLY, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine BROQUET, Reynald CARLOT, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Edith L'HOSTE, Sophie MASSIASSE, Bernard SADY, Agnès RAGOT, Gérard TRUTAT,

Absents ayant donné procuration : Mme Claire ADAM (*pouvoir à M. Bernard SADY*), Mme Emeline DE BRUIN (*pouvoir à Mme Christie DEZERT*), M. Florent GAUROIS (*pouvoir à M. Gérard TRUTAT*), Mme Sabrina GUYON (*pouvoir à M. Romain ARNAUD*), Mme Estelle MIGNOT (*pouvoir à M. Emilien BIGNON*) et Mme Sylvie VELUT (*pouvoir à Mme Séverine BROQUET*),

Absents : M. Johann DE BRUIN, Mme Eléonore De FRESCHEVILLE, Mme Anne-Lise DURAND, M. Julien GOFFART, M. Claude LAPIERRE, M. Pierre MARCHAL, M. Alain NOUGARET et M. Pascal RANC.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MASSIASSE

Délibération n°

2023\_D\_041

**Objet de la délibération Enfance Jeunesse  
Tarifs séjours été 2023\_Accueil de Loisirs**

Monsieur le Maire

↳ **Rappelle** que des séjours vacances sont organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs pour les vacances d'été 2023.

↳ **Propose** de fixer pour ces séjours, les tarifs journaliers comprenant transport, hébergement, pension complète et activités :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DE\_22\_1101 portant sur les tarifs des séjours été 2022 Accueil de loisirs –,

Vu la Commission Scolaire Enfance Jeunesse du 23 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **ACCEPTE** le tableau des tarifs des séjours « été 2023 » pour l'accueil de loisirs, comprenant transport, hébergement, pension complète et activités, comme suit :

**PROPOSITION TARIFS SEJOURS ÉTÉ 2023**

		0 < QF < 300		301 < QF < 420		421 < QF < 570		571 < QF < 675		676 < QF < 840		841 < QF < 1100		1101 < QF	
		Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour	Prix journée	Prix séjour
<b>AIDES VACAF, PRIX A LA JOURNÉE MONTANT PRIS EN CHARGE</b>		<b>21,71</b>		<b>21,71</b>		<b>20,22</b>		<b>16,47</b>		<b>13,27</b>					
<b>1/</b>	<b>SANS DEDUCTION CAF</b>	39,11 €	195,55 €	40,17 €	200,85 €	41,26 €	206,30 €	42,38 €	211,90 €	43,53 €	217,65 €	44,71 €	223,55 €	45,94 €	229,70 €
<b>Enfants résidents sur AVP, avec aide communale 25€/jour/enfant</b>	<b>AVEC DEDUCTION AIDES AUX VACANCES CAF</b>	17,40 €	87,00 €	18,46 €	92,30 €	21,04 €	105,20 €	25,91 €	129,55 €	30,23 €	151,15 €				
	<b>SANS DEDUCTION CAF</b>	48,67 €	243,35 €	50,64 €	253,20 €	52,69 €	263,45 €	54,82 €	274,10 €	57,03 €	285,15 €	59,32 €	296,60 €	61,70 €	308,50 €
<b>2/ Enfants dont un des 2 parents travaillent sur AVP</b>	<b>AVEC DEDUCTION AIDES AUX VACANCES CAF</b>	26,96 €	134,80 €	28,93 €	144,65 €	32,47 €	162,35 €	38,35 €	191,75 €	43,76 €	218,80 €				
	<b>SANS DEDUCTION CAF</b>	50,64 €	253,20 €	52,69 €	263,45 €	54,82 €	274,10 €	57,03 €	285,15 €	59,32 €	296,60 €	61,70 €	308,50 €	64,11 €	320,55 €
<b>3/ Enfants autres que 1 et 2</b>	<b>AVEC DEDUCTION AIDES AUX VACANCES CAF</b>	28,93 €	144,65 €	30,98 €	154,90 €	34,60 €	207,60 €	40,56 €	202,80 €	46,05 €	230,25 €				
	<b>SANS DEDUCTION CAF</b>														

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

